



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

AVIS EST DONNÉ QUE conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière et directrice générale par intérim déposer le rapport financier de la ville de Montréal-Est, ainsi que le rapport de l'auditeur externe qui lui a été transmis, pour l'année 2023, lors de la séance ordinaire du 17 avril 2024 à 19 h tenue au Centre récréatif Édouard-Rivet situé au 11111, rue Notre-Dame Est.

Donné à Montréal-Est, ce 8 avril 2024.

  
Kaouther Saadi  
Greffière